

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ;
A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 40 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refus la publication des insertions reçues et des payes au rétablissement dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez M. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Novembre 1875.

L'Assemblée nationale a adopté le scrutin d'arrondissement par 31 voix de majorité.
357 voix pour le scrutin d'arrondissement, 326 contre.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance d'hier vendredi.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier préside.
M. Ricard, rapporteur, d'accord avec la commission, demande à l'Assemblée de décider que le tableau des circonscriptions électorales soit rapporté à la troisième lecture. Ce tableau devient une loi; il faut que la commission qui doit en prendre la responsabilité ait le temps de l'étudier. Adopté.
M. Pelletan rappelle à M. le garde des sceaux que le gouvernement a promis, la semaine passée, de déposer un projet de loi sur la presse; il espère que ce projet de loi sera déposé le plus tôt possible.
MM. de Saint-Pierre et Joubert retirent des amendements relatifs à l'article 14.
M. Marcel Barthe monte à la tribune.
L'orateur parle au milieu de l'inattention générale et du bruit des conversations particulières. Il développe devant l'Assemblée distraite un amendement à l'article 5 dont voici les principales dispositions.
« Les électeurs seront appelés successivement par ordre alphabétique. Chaque électeur doit écrire les noms des candidats à élire sur un bulletin blanc portant l'empreinte du sceau de la mairie et qui lui est remis au moment du vote par le président du bureau. »
L'amendement de M. Marcel Barthe est mis aux voix et repoussé.
M. Corne développe un amendement relatif à des moyens à employer pour assurer le

secret du vote. Il demande d'abord que le bulletin soit contenu dans des enveloppes spéciales.

M. Corne présente à la Chambre un spécimen de ces enveloppes; du haut de la tribune, il en fait une large distribution à ses collègues.

Les enveloppes de M. Corne obtiennent un grand succès de gaieté, et ce n'est qu'avec peine que l'Assemblée reprend son calme habituel.

M. Corne continue alors à développer son amendement, mais la Chambre ne l'écoute plus.

M. Picard lui succède à la tribune.

« La commission des lois constitutionnelles, dit-il, a examiné cette question. Après avoir longtemps, dans les Assemblées législatives, entendu défendre cette mesure qui est si efficace et si utile, je viens vous demander de l'adopter et de déclarer que les bulletins doivent être remis entre les mains des présidents des bureaux et sous enveloppe. La proposition de M. Corne se recommande à votre attention; vous feriez acte de sagesse en l'adoptant, car vous assurerez ainsi la sincérité des élections. »

L'amendement de M. Corne est mis aux voix et adopté.

L'ensemble de l'article 5 est mis aux voix et adopté.

La discussion de l'article 12, qui avait été ajournée, est renvoyée à la troisième lecture, d'un commun accord entre le gouvernement et la commission.

On passe à l'article 15 ainsi conçu :

« Les députés sont élus pour cinq ans. La Chambre se renouvelle intégralement. »
L'article 15 est adopté.

L'article 16, ainsi conçu : En cas de vacances, de décès ou d'option, l'élection devra être faite dans le délai de trois mois à partir du jour où la vacance se sera produite, est mis aux voix et adopté.

M. de Saint-Pierre dépose un amendement à l'article 17 ainsi conçu : « Le mandat de député est gratuit. »

En quelques mots, M. Bethmont dit que cet amendement est inconstitutionnel.

L'article 26 de la loi organique sur le Sénat porte en effet que les sénateurs reçoivent la même indemnité que les députés.

L'amendement n'est pas adopté.

Un amendement de MM. Depasse, Hervé de Saisy, demandant que l'indemnité accordée aux députés soit de 6,000 fr. par an, n'est pas adopté.

L'article 17, mis aux voix, est adopté, ainsi que l'article 18.

(La séance continue.)

(Correspondance diplomatique.)

Chronique générale.

On lit dans l'Union :

« Le scrutin d'arrondissement est voté. L'attitude prise par les divers groupes de l'Assemblée, dans la journée de jeudi, pouvait faire prévoir ce résultat. Mais, dans notre état politique, l'imprévu doit toujours avoir sa part, et nous la trouvons, en effet, dans les enseignements qu'il nous faut tirer de ce grave débat.

« Cette séance qui, suivant les amis de M. Buffet, devait être un éclatant triomphe pour le parti constitutionnel du 25 février, à laquelle, nous-mêmes, nous ne faisons pas difficulté d'attribuer d'avance la portée d'un succès personnel pour M. le vice-président du conseil, cette séance a reçu brusquement une signification tout autre.

« Le parti constitutionnel — cette coalition du 25 février qui a lancé la France dans une aventure d'hypocrisie républicaine — est aujourd'hui détruit. M. Gambetta a donné congé à ses alliés du centre droit que l'ironique parole de M. Dufaure n'a point ménagés. Ceci n'est pas une surprise pour nous; mais, après les coups portés par M. le garde des sceaux à droite comme à gauche, après la véhémence réplique de M. Gambetta, les chantres attirés de la majorité constitutionnelle doivent éprouver quelque confusion. Quant à M. Buffet, il a perdu le prestige d'un premier ministre; la vice-pré-

sidence du conseil lui échappe, et le discours de M. le garde des sceaux l'a relégué à cette place, où, au cours de sa harangue, M. Gambetta allait le chercher, « au-dessous de M. Dufaure. »

« M. Buffet a jugé, sans doute, que son intervention pourrait être dangereuse, et il a laissé à M. le ministre de la justice le soin de faire triompher le scrutin d'arrondissement. Mais M. Dufaure a voulu rendre ce triomphe amer à M. le vice-président du conseil, et nous pensons qu'il y a mieux réussi par son implacable persistance à célébrer l'œuvre de M. Thiers, que M. Gambetta par ses virulentes apostrophes.

« La parole incisive de M. Dufaure n'a point seulement fait de profondes blessures à M. Buffet, elle a atteint plus haut, et le maréchal de Mac-Mahon, si ses familiers lui permettent d'entrevoir la physionomie vraie de la séance du 11 novembre, comprendra peut-être que l'œuvre du 25 février lui réservait la plus cruelle épreuve que puisse subir un chef d'Etat.

« C'est au nom du prédécesseur du maréchal, au nom de M. Thiers, que M. Dufaure a sollicité le vote de l'Assemblée. La revanche du 24 mai a été prise sur le terrain constitutionnel du 25 février par l'ancien ministre de la justice de M. Thiers, aujourd'hui garde des sceaux du maréchal de Mac-Mahon.

« Quelle ironie ! Et ne faut-il pas être aveugle pour ne point voir que nous glissons sur une pente où il n'est pas de procédure électorale qui puisse nous arrêter.

« Nous n'attendions rien du mode de scrutin, et, au point de vue électoral, le vote de jeudi nous laisse aussi inquiets sur les destinées de notre pays que si un vote contraire fût sorti des urnes parlementaires. Nous ne méconnaissons pas cependant que ce vote sera regardé comme un obstacle à la tactique électorale des gauches, et, cela ne fût-il qu'une apparence, nous aurions mauvaise grâce à contester qu'il y a là un avantage, bien modeste sans doute, pour les hommes d'ordre.

« Mais, nous le répétons, encore que nos

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE

D'UN HOMME QUI N'A JAMAIS RIEN VU.

(Suite.)

xxxiv.

Ce fut un nouveau bonheur. Le spectacle de deux enfants qui jouent et qui s'aiment, les instincts protecteurs de l'ainé pour le plus jeune, ses étonnements naïfs et ses joies aux signes d'intelligence du petit; voilà, pour le plus humble ménage, une source de félicités que jamais écrivain n'essaya d'exprimer... En quels termes eût-on pu le faire ?

Les plus grands peintres, tels que Raphaël, le Corrège et Rembrandt, ont pu seuls réussir en de tels sujets.

Connaissez-vous cette description d'une *Sainte Famille* de Rembrandt? Elle se trouve aux premières pages d'un petit livre trop peu connu, publié en 1850 sous ce titre : *la Foi nouvelle cherchée dans l'art*.

« ... Pendant que saint Joseph, habit bas, tra-

vaille et menuise, la Vierge, près du feu, découvre son sein pour allaiter l'Enfant; sainte Anne démaillotte et admire. Il entre un rayon de soleil couchant, rayon d'or qui échauffe, nourrit cet intérieur, lumière et chaleur de Dieu...

« L'Enfant est nu pour recevoir ce soleil qui le fera croître, garanti par sa grand-mère pour qu'il puisse mieux boire le lait que la mère fait sortir de son sein avec une attention si sérieuse.

« Qu'on l'appelle la *sainte Famille* ou le *Mariage du menuisier*, qu'importe? Cet intérieur est divin.

« Il n'y a rien dans cette maison que les plus pauvres ne puissent avoir, car elle n'est pleine que de la grâce de Dieu. »

xxxv.

Puisque j'ai parlé des peintres qui surent reproduire les charmes de l'enfance, je voudrais dire encore ceci :

Au temps que je vivais avec ma mère et même quand je vécut seul, je ne trouvais rien dans la nature qui, pour la grâce, la fraîcheur, la beauté, pût être comparé aux fleurs et aux fruits. Une pomme-rolle, un myosotis, une anémone, une grappe de groseille ou de raisin, une pomme, me tenaient en admiration...

J'ai vu depuis que l'enfant est une fleur qui efface toutes les autres fleurs.

Je parle de l'enfant même dans le sommeil ;

mais s'il s'éveille en souriant, comment peindre-vous cela ?

Quatre ou cinq grands maîtres au plus l'ont osé.

xxxvi.

Ah ! lecteurs, que de réflexions on peut faire et que de choses on peut voir sans sortir de chez soi !

Donc, pour nous résumer, tout allait bien dans notre colonie : après Alain et Odette était venue la petite sœur Germaine. Nous voilà donc en tout six, en comptant Aristote; et ce nombre s'élevait à huit durant les vacances, quand nous avions M. et Mme Berthais.

Quant à Maurice, le frère de Florine, avec qui j'étudiais autrefois les champignons, il ne faisait plus chez nous que de rares et rapides apparitions, employé qu'il était, comme ingénieur, dans une compagnie de chemin de fer.

Notre petit revenu et les produits de notre jardinage ne suffisaient que juste à l'entretien, à l'éducation, au bien-être de tout ce petit monde. Heureusement, l'idée me vint de cultiver les asperges et les fraises, ce qui nous fut, les fraises surtout, d'un très-bon rapport.

J'ai entendu souvent des jardiniers se plaindre du peu d'avantage qu'ils trouvaient à cette culture : leur insuccès n'a d'autre cause que leur incurie. Voyez, en effet, leurs fraisiers plantés les

uns sur les autres, renouvelés quand ils meurent ou à peu près. Aussi, quels fruits récoltent-ils, et en quel petit nombre !

Les fraisiers, chez nous, suffisamment écartés les uns des autres, fumés généreusement, soignés, surveillés, renouvelés tous les trois ans, nous donnent des récoltes qui font l'étonnement même des jardiniers.

Nous avons compté souvent, sur un seul fraisier, plus de quatre cents fraises.

La culture florale aussi continuait à nous être d'un très-bon rapport.

Notre voisin, M. Soufflanbise, venait souvent nous voir au milieu de nos jardinages et de nos élevages, et quelquefois, quand la besogne ne nous sautait pas trop, nous causions.

xxxvii.

Un matin, dès l'aube, Florine et moi nous étions à cueillir des groseilles; Alain, déjà grandet, cueillait avec nous, et tous les trois nous chantions :

Quand l'oiseau s'éveille,
Cueillez la groseille, etc.

Ce n'était pourtant pas sans difficulté ni sans fatigue que, pour cette cueillette, je me tenais accroupé sur mon unique jambe. Il est vrai que j'usais pour cela, comme pour le sarclage, d'un béquillon sous le bras qui aidait à me soutenir.

Mais voilà que, nos paniers déjà pleins, nous

amis de l'Assemblée aient été sur ce point en désaccord avec nous, la question politique nous a toujours paru dominer le débat, et nous ne retenons de la séance de jeudi que le discours de M. le garde des sceaux.

» La politique du 25 février nous a ramenés à la veille du 24 mai ; M. Buffet et le maréchal de Mac-Mahon n'apparaissent plus que comme les collaborateurs inconscients de l'œuvre préparée par M. Thiers et maintenant dirigée par M. Dufaure. L'équivoque est plus complète qu'elle n'a jamais été, mais nous pensons que le dernier mot des intrigues constitutionnelles ne tardera pas à être connu. — *H. de Mayol de Lupé.* »

Avant le vote du scrutin d'arrondissement, voici ce que disait le *Journal de Paris* :

« L'Assemblée avance à grands pas dans la discussion de la loi électorale. On sent qu'elle est pressée, d'achever sa tâche. Si le scrutin d'arrondissement est adopté et si par conséquent une crise ministérielle ne vient pas interrompre brusquement les travaux parlementaires, il faut prévoir la fin de la session pour le 15 ou le 20 décembre, les élections des sénateurs départementaux pour le mois de janvier et celles des députés pour le mois de février. »

A propos du scrutin de liste, on lit dans le *Moniteur universel* :

« Aucun pays libre, ni la constitutionnelle Angleterre, ni la républicaine Amérique, n'a à admettre ce système extraordinaire, où l'électeur est obligé de désigner quinze, vingt, trente noms à la fois. Un pareil procédé paraîtrait un attentat à la liberté de l'électeur.

» Celui-ci, en effet, quand on le force de donner son vote à tant de personnes, ne peut le faire en connaissance de cause. Il n'a aucun moyen personnel de connaître le quart, le dixième, le vingtième des personnes sur lesquelles son choix, guidé par d'autres, doit se porter ; il ne remplit plus une fonction, il fait une commission.

» C'est ce système de comités et de commissionnaires que les radicaux appellent la liberté électorale dans toute sa pureté. En revanche, le vote individuel, où les électeurs peuvent au moins savoir ce qu'ils font, voter en connaissance de cause et choisir par eux-mêmes, leur paraît une corruption.

» A ce compte, la République américaine a un système électoral terriblement corrompu et corrompant, car la Chambre des représentants y est nommée au scrutin individuel, par arrondissement ou comté. Tous les autres pays qui possèdent le régime représentatif et libéral sont dans la même corruption, car aucun d'eux n'a songé à adopter cette admirable invention des révolutionnaires de 1848, si chère aux radicaux et si favorable, suivant eux, à l'exercice libre, intelligent, des droits des citoyens. »

aperçûmes, fumant sa pipe à l'entrée du jardin, l'ancien journaliste Soufflanbise ; il s'avancait mélancoliquement vers nous avec de grands soupirs.

Jamais encore nous ne lui avions vu un air si triste ; jamais non plus nous ne l'avions vu si matin.

— J'admira, nous dit-il, que vous puissiez ainsi chanter ; il me semble qu'à votre place, un travail si fastidieux me ferait plutôt pleurer.

— Pleurer en cueillant des groseilles ! Ne tenez pas de pareils propos devant cet enfant, cher voisin ; vous le feriez rire !

En parlant ainsi, j'emmenais Alain vers la maison, où déjà sa mère nous avait devancés. Mais le pauvre voisin, de son air toujours triste, ajouta :

— Il faut que vous ayez reçu en naissant une dose de gaieté bien extraordinaire pour qu'il ait pu vous en rester encore au milieu des soucis du ménage. Moi aussi, parbleu ! j'ai été un garçon de belle humeur autrefois ; mais aujourd'hui, me voilà hargneux et misanthrope, malgré ce que j'ai mis de soin à préserver ma vie de toute charge et entrave.

— Eh bien, voyez le miracle ! Dans ma jeunesse, au contraire, moi, pauvre sans jambe, j'étais souvent en proie à la mélancolie, et voilà qu'aujourd'hui je chante accroupi sur un béquillon, avec charge de femme et enfants...

Ce commencement de conversation eût pu nous

L'ARTICLE 14 DE LA COMMISSION.

La discussion de l'article 14 du projet de loi électorale a commencé mercredi à l'Assemblée nationale et a été terminée jeudi soir. On sait que la commission des Trente, où domine l'esprit de la gauche, avait proposé le scrutin de liste, mais avec une restriction, ainsi expliquée par l'article même dont voici le texte :

« Chaque département élit autant de députés qu'il renferme de fois 70,000 habitants, sans qu'aucun département puisse être réduit à un nombre inférieur à celui des arrondissements qui le composent. Toute fraction de 35,000 compte pour 70,000.

» L'élection a lieu au scrutin de liste par département. Tout département qui nomme moins de 10 députés forme une seule circonscription. La loi établit, dans les départements qui nomment plus de 10 députés, des circonscriptions électorales. »

Ainsi, dit l'*Union de l'Ouest*, tous les départements ayant, d'après la disposition qui attribue un député par 70,000 habitants, moins de dix députés à nommer — et le Maine-et-Loire serait du nombre — jouiraient du scrutin de liste dans toute sa plénitude. Les autres, très-peu nombreux, n'auraient plus qu'un scrutin de liste morcelé, abâtardi.

Le système de la commission manque de hardiesse et de franchise. Dans un cas semblable, c'était tout ou rien.

Voici la liste très-courte des départements qui auraient, dans l'hypothèse peu vraisemblable où la Chambre donnerait gain de cause à la commission, plus de dix députés à élire et qui devraient être fractionnés par circonscriptions, telles qu'elles ont été déterminées par le projet :

« La Seine-Inférieure, avec une population de 790,022 âmes, élit 14 députés ; elle a droit à deux collèges de liste, l'une de 5 et l'autre de 6 députés.

» Le Nord, avec 1,447,764 habitants, aura 21 députés et quatre collèges, dont un de 3, le second de 8, le 3^e de 5 et le 4^e de 5 députés.

» Le Pas-de-Calais, 761,458 habitants, 14 députés, trois collèges, dont un de 3, le second de 4 et le 3^e de 4 députés.

» Le département de la Seine, 2 millions 220,060 habitants ; soit 33 députés et 8 collèges, dont l'un de 5, le 2^e de 5, le 3^e de 6, le 4^e de 5, le 5^e de 4, le 6^e de 3, le 7^e de 3 et le 8^e de 2 députés.

» Le Rhône, 670,247 habitants, 10 députés et deux collèges, dont l'un de 7 et l'autre de 3 députés.

» Enfin, la Gironde, 705,449 habitants, 10 députés et deux collèges de chacun 5 députés. »

Le *Petit Moniteur universel*, à qui nous empruntons cette liste, fait à son sujet et au sujet de l'article 14 la remarque suivante, difficile à contredire :

mener loin ; mais le voisin était ce jour-là plongé dans ses idées noires ; et nous le vîmes disparaître comme il était venu, lançant dans l'air, par bouffées monotones, la fumée de sa pipe.

XXXVIII.

Les causeries avec le beau-père, M. Berthais, roulaient sur de tout autres sujets.

Mais il avait été fait entre nous une convention que je dois dire.

M. Berthais appartenait depuis sa jeunesse à un parti politique qu'il est inutile de désigner ici. Or j'avais le malheur, moi son gendre, de n'avoir jamais pu complètement m'attacher à ce parti, ni à aucun autre ; tout au plus avais-je une vague idée de ce que voulaient ces partis... En philosophie, j'en étais précisément au même point ; ce qui cadrait avec mes instincts, ici ou là, je le prenais ; mais de m'attacher à telle ou telle secte, j'en étais incapable.

On ne m'approuvera pas en ceci, et sans doute on aura raison ; mais réfléchissez à ma situation singulière, à mon isolement, à mon éternel tête-à-tête avec la nature ; songez que, même aujourd'hui, avec mes cheveux blancs, j'en suis encore à mettre le pied dans une ville de trois mille âmes. Rappelez-vous que c'est ici l'*Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu*, et peut-être serez-vous indulgent pour cette faiblesse de mon esprit.

« La première chose qui frappe l'esprit lorsqu'on examine cet article 14, c'est l'inconséquence de ses rédacteurs. Ils veulent le scrutin de liste et ils n'osent l'appliquer jusqu'au bout. Pourquoi, en vertu de quel principe un département est-il assez éclairé pour nommer sur une même liste neuf députés et pas assez pour en nommer dix ? C'est donc de la fantaisie législative. On a été embarrassé et on a proposé au hasard une solution pour sortir d'embarras.

» Ensuite, qui nous expliquera la méthode à l'aide de laquelle les circonscriptions de listes ont été découpées ? Dans le Pas-de-Calais, pour onze députés il y a trois collèges ; dans la Seine-Inférieure, pour onze députés il n'y a que deux collèges. C'est l'arbitraire, et rien de plus, qui a présidé à toutes ces dispositions. Quand l'Empire rattachait une même ville à deux ou trois circonscriptions différentes, il ne procédait pas d'une autre façon que les membres de la commission des Trente. »

M. le ministre des finances a été entendu par la commission saisie de la proposition Feray, relative aux sociétés en nom collectif et aux associés gérants des sociétés en commandite. Sur la demande du ministre, la proposition aurait été modifiée ainsi qu'il suit :

« Les dispositions de l'article 1^{er}, paragraphe 3, de la loi du 29 juin 1872, ne sont pas applicables aux parts d'intérêts dans les Sociétés commerciales en nom collectif, ni à celles afférentes aux associés responsables dans les Sociétés en commandite. »

Comme la question doit être tranchée le 23 novembre, limite du délai accordé à l'industrie, il a été convenu qu'on demanderait une prompte discussion. Au besoin, le ministre prorogerait le délai.

Etranger.

ALLEMAGNE.

On écrit de Berlin à l'Agence Havas :

« L'attitude de l'opinion libérale-nationale, ainsi qu'il est convenu d'appeler l'unitarisme allemand, est en ce moment très-curieuse à étudier. Sans que rien, en apparence, se soit produit de nouveau, elle reprend ses crocs des beaux jours de ces dernières années, et fait à la France une figure de Croquemitaine à laquelle il serait difficile de comprendre la moindre chose, si l'on s'arrêtait à la surface. Par l'organe de la *Gazette nationale*, un de ses porte-voix autorisés, l'opinion dont il s'agit accuse les hommes politiques français de vouloir vendre l'Orient à la Russie, dont ils seraient disposés à acheter l'alliance à ce prix, foulant aux pieds de la sorte les plus anciennes traditions de notre pays.

» L'Angleterre, suivant le journal libéral, aurait, du reste, les yeux ouverts sur le double jeu que jouerait, dans la question

Du reste, je puis, sans danger pour les autres, faire l'aveu de cette faiblesse ; elle ne sera pas, je crois, contagieuse (1).

Il avait donc été convenu entre M. Berthais et moi que jamais, dans nos conversations, il n'y aurait place à la politique qui divise ; nous devions nous en tenir aux sciences naturelles, qui sont, à cette heure, un des plus grands éléments de concorde qu'il y ait au monde.

Voilà pour la partie purement intellectuelle de nos entretiens ; quant au reste, nous avions, pour l'aimer ensemble, la gnider et l'instruire, une même famille. Quelle folie (et quel crime) eût-ce donc été que de ne pas vivre cordialement !

Il résulte de cette convention qu'en dehors des rapports de famille, nous ne touchions jamais qu'aux questions scientifiques.

Volontiers j'eusse abordé les arts ; mais, chose singulière, M. Berthais n'y était nullement disposé. Musique, peinture, poésie, ne l'intéressaient que peu ou point.

Sur cela, je m'entendais mieux avec le voisin Soufflanbise ; je lui trouvais cependant des tendances trop marquées vers certaines écoles et trop d'antipathie pour certaines autres. Il semblait ne rien craindre tant que d'ouvrir toutes ses fenêtres.

(1) Soyons indulgents, mais faisons nos réserves. Cette sorte d'indifférence commode, vraie ou apparente, n'est pas chose aussi rare ni toujours aussi modeste que semble le croire cet honnête homme.

orientale, notre diplomatie. Elle saurait parfaitement, par exemple, que, dans l'automne de 1870, M. Thiers n'alla en Russie que pour offrir au gouvernement de Saint-Pétersbourg l'Orient en échange de Saint-Pétersbourg en France, dans le même temps que, de Tours, on essayait d'effrayer l'Angleterre avec le spectre russe.

» M. Thiers, ajoute la *Gazette nationale*, reçut à Saint-Pétersbourg beaucoup de paroles très-amicales, mais il fut assez avisé pour s'apercevoir que, dans la capitale russe, on avait déjà fait son choix, et que l'entente avec le vainqueur était préférée à l'entente avec le vaincu.

» Ce que la France, dans un besoin extrême, a fait, on pourrait en Angleterre l'excuser par ce même besoin, mais les hommes d'Etat français actuels ne paraissent pas avoir inspiré à l'Angleterre assez de confiance pour qu'elle puisse croire qu'ils se comportent plus loyalement aujourd'hui envers elle.

» Le but de cet article, qui ne fait que reproduire la mauvaise humeur de certains groupes politiques, est évident ; il s'agit de mettre en garde la Russie et l'Angleterre contre ce qu'on appelle la duplicité de la France et, conséquemment, de prévenir une entente quelconque de l'une ou de l'autre avec nous. Isoler la France en Europe, telle paraît être l'unique préoccupation du parti dirigeant en Allemagne, comme si le salut de l'unité allemande tenait exclusivement à cela.

» Y a-t-il rien cependant, soit dans la conduite du gouvernement français, soit dans l'attitude de notre presse, qui autorise les soupçons injurieux de la *Gazette nationale* ? La France, il est vrai, ne recommencerait certainement pas une nouvelle campagne de Crimée ; mais l'Allemagne, qui nous a mis dans l'impuissance d'y songer, et l'Angleterre, qui par son désintéressement de 1870 et 1871 n'a pas peu contribué à accroître cette impuissance, pourraient-elles raisonnablement s'en étonner ? L'Allemagne et l'Angleterre auraient-elles dû comprendre que, tant que l'empire turc sera sur ses jambes, on aura à l'horizon politique des éventualités dont le miroitement commandait plus de modération d'un côté et moins d'égoïsme de l'autre.

» Quoi qu'il en soit, il ressort de la mauvaise humeur signalée que l'on n'est plus aussi sûr, dans certains cercles berlinois, de l'accord des trois empereurs, accord si parfait, il y a deux jours encore, au dire des officieux, et que l'attitude nouvelle prise par la Russie en Orient dérange sinon les calculs des hommes d'Etat allemands, du moins les combinaisons politiques du parti dirigeant. Il est bien évident, pour quiconque veut aller au fond des choses, que c'est là l'unique motif des colères gratuites dont je viens de vous donner un échantillon. En laissant entrevoir un point noir à l'horizon, du côté de l'Est, dans l'entretien qu'il a eu, il y a deux jours, avec les présidents des grands corps de l'Etat, l'empereur Guillaume a peut-être, sans s'en douter, donné la clef de ces colères.

Rester en toute chose purement et simplement (mais complètement) un homme, n'était donc possible à personne ?

Pour moi, je ne savais que trop, hélas ! qu'il me manquait une jambe, et j'en éprouvais une grande tristesse ; mais aussi quelle joie de se dire que Florine et moi nous avions moralement toutes nos cordes vibrantes ! C'est alors que je plaignais les autres ; et puis, pensant à notre ménage, à nos enfants, à nos fleurs, à notre goût pour toute science et tout art, je chantais au fond de mon cœur : *Hosannah !*

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. EMILE MARCK.

LUNDI 15 novembre 1875.

LUCIE DE LAMMERMOOR

Grand opéra en 4 actes, paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez, musique de Donizetti.

Le Bouffe et le Tailleur

Opéra en 1 acte, musique de Gaveaux.

La Rose de Saint-Flour

Opérette en 1 acte, musique d'Offenbach.

ORDRE : 1^o Le Bouffe ; 2^o Lucie ; 3^o La Rose de Saint-Flour.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

D'un tableau analytique distribué au Parlement prussien, il résulte que l'armée allemande entretient en ce moment une cavalerie de 90 régiments et 63,000 chevaux. En conservant sur pied une cavalerie aussi nombreuse, l'Allemagne veut que sa cavalerie soit entièrement prête à marcher le jour de la déclaration d'une guerre, de façon à n'avoir à s'occuper que de la mobilisation de l'infanterie, beaucoup plus rapide que celle de la cavalerie.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XVIII.

FÊTE DU ROI CHARLES X.

Le journal de Saumur du 6 novembre 1825 publiait les lignes suivantes, concernant la fête du roi qui avait eu lieu l'avant-veille, 4 novembre :

Du parallèle du passé et du présent ressortirait l'éloge du prince qui nous gouverne; mais la délicatesse des questions à soulever, la nature de cette feuille et quelques autres considérations, nous interdisent la faculté de l'établir; nous nous sommes restreints à quelques réflexions rapides.

Deux années se sont écoulées depuis le retour des Bourbons; le cri de la détresse les ramena sur le trône; oubliant l'offense, ils ne virent que des égarés et non des coupables; il y avait des plaies à guérir, ils ne se souvinrent plus de leurs maux. Il est doux de régner, a-t-on dit? Qui le pensa, qui put le dire alors? S'ils venaient pour se venger, je m'explique leur ardeur; mais pour s'associer à notre misère, quel noble dévouement!

Que la longue adversité qui, comme la rouille, corrode les vertus humaines, énerve les facultés, rend insensible au bien ou au mal, et détruit l'homme dans l'homme; n'eût pas élevé le courage de nos princes; que la religion, la compagne de leur exil, n'eût pas fécondé dans leur cœur les vertus qu'ils ont rapporté parmi nous, c'en était fait. Exaspérés dans la lutte des opinions que le despotisme tenait captives, et qui devenaient libres par la Restauration, nous nous dévorions dans les horreurs d'une guerre civile; mais la confiance de leurs forces, la sûreté de leurs principes, leur permirent de nous donner la liberté; d'autres nous eussent donné des fers. Ce qu'un peuple voisin avait acquis au prix du sang, ce dont il jouit à peine après d'immenses sacrifices et la conséquence toujours funeste de l'autorité royale abaissée, nous le tenons de la munificence de nos rois. Ici ce n'est point le peuple, ivre d'un barbare succès, plus prompt à renverser qu'à construire, qui est garant de la chose établie; ce sont les princes les plus religieux dans leurs promesses, qui ont de leur puissance et de notre liberté formé un indestructible faisceau, dont ils ont confié la garde à l'élite de la nation. Le pouvoir, ils l'exercent dans l'intérêt de tous, leur fortune est celle des malheureux; il semble que les malheureux la leur aient confiée pour être régie avec plus de prudence, distribuée avec plus d'équité. Justes comme princes, généreux, compatissants, ils sont dans la vie privée bons pères, bons époux, bons amis; leurs mœurs ont corrigé les nôtres, et de cette religion, source de leurs vertus, si nous ne suivons pas les austères principes, l'exemple de leur vie nous en fait sentir les heureux effets. C'est à leur voix que les malheurs publics sont soulagés; ils couvrent de leurs noms glorieux ces souscriptions si fréquentes, y attachent la cour, contre laquelle on ne saurait aujourd'hui soulever les attaques fondées ou fausses dont jadis elle fut poursuivie; car ses habitudes, ses mœurs, son langage participent des vertus de la royale famille, famille la plus unie du royaume, dont l'intrigue et les passions n'ont jamais troublé l'intelligence. (La fin à mardi.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire a atteint son maximum hier à 4^h 30, et s'est tenue stationnaire toute la soirée. Ce matin, on a pu constater une baisse de 0^m 05; mais une dépêche d'Orléans, arrivée hier dans l'après-midi, signale une nouvelle crue qui paraît devoir s'élever à 5 mètres à Saumur demain dimanche, à 8 heures du matin.

Le service de défense est partout organisé.

Nous ne pouvons trop recommander aux riverains de prendre toutes les précautions possibles contre l'inondation. Les nouvelles de la Haute-Loire font prévoir que la crue durera encore quelques jours. Le moins qu'il puisse arriver est que l'eau reste étale; mais il ne faut pas perdre de vue que le contraire est probable, et agir en conséquence.

HAUTEUR DE LA LOIRE A SAUMUR

à l'échelle du pont Cessart.

Samedi 13 novembre, à 7 heures du matin, 4^m 85; à midi, même cote.

POITIERS. — L'ouragan a causé à Poitiers, comme partout, de nombreux dégâts. Des peupliers ont été renversés et arrachés sur les boulevards de la Gare et de Pont-Achard. Le presbytère de Saint-Hilaire qui domine la vallée de la Boivre a eu sa charpente enlevée, les plafonds ont été défoncés.

Une des vieilles maisons de Poitiers qui fait le coin des rues Cloche-Perse et de la Prévôté a eu sa façade détruite; cette façade faite d'ardoises et de bousillis jonchait jeudi matin le sol.

Des cheminées ont été renversées un peu partout, notamment rue de la Petite Roue et rue des Hautes-Treilles. On eût dit jeudi matin que la plupart des maisons de la ville étaient en démolition, à voir les nombreux débris de tuiles, d'ardoises, etc., qui encombraient certaines rues.

Nick, l'astronome de Périgueux, avait donc prédit avec raison des pluies et des bourrasques pour l'époque de la Saint-Martin.

La grande chancellerie de la Légion-d'Honneur vient de faire publier l'avis suivant :

« Le grand chancelier croit devoir rappeler que la Légion-d'Honneur est le seul ordre français dont le ruban puisse, par exception, être porté sans les insignes. La même exception s'applique à la médaille militaire et aux ordres étrangers dont le port est autorisé en France.

» Les rubans des médailles commémoratives des campagnes de Crimée, d'Italie, de Chine, du Mexique, des décorations universitaires (officiers d'académie ou de l'instruction publique), de la médaille de Saint-Hélène, etc., ne peuvent, dans aucun cas, être portés sans les insignes qui constituent le caractère officiel de ces médailles ou décorations. »

THÉÂTRE.

M. Emile Marck nous annonce pour lundi une représentation qui promet d'attirer au théâtre tout le dilettantisme de notre ville. La *Lucie*, de Donizetti, cette brillante partition que l'on entend toujours avec un nouveau plaisir, sera interprétée par M^{lle} Victoria Papin, l'excellente prima dona, M. Diepdalle, baryton, qui s'est déjà fait applaudir ici dans les *Noces de Jeannette*, M. Descamps, le gracieux second ténor, et M. Biron, premier ténor léger, dont nous avons annoncé l'admission au Grand-Théâtre. La soirée sera complétée par deux autres opéras, *le Bouffe et le Tailleur*, de Gaveaux, et *la Rose de Saint-Flour*, d'Offenbach. Dimanche dernier, à Angers, ce même spectacle a obtenu un très-grand succès. Le *Patriote* en a rendu compte en ces termes :

« ... Tout dans cette soirée a marché à souhait et a été admirablement rendu.

» Le rideau se levait sur *le Bouffe et le Tailleur*, musique de Gaveaux.

» Ce n'est pas jeune.

» Gaveaux naquit en 1764; il se destinait à l'état ecclésiastique; mais ses études terminées, son goût pour le chant l'emporta, et il vint, après avoir suivi les leçons du professeur Berck, débiter au théâtre de Bordeaux, où il eut de nombreux succès. Plusieurs de ses compositions virent le jour dans cette ville: il quitta Bordeaux pour aller à Montpellier où il fut moins heureux. Puis, quelques années après, vers 1804, croyons-nous, il vint inaugurer le théâtre de Feydeau à Paris, dont il devint pensionnaire. Il mourut en 1825.

» Des nombreuses compositions de ce maître, on ne joue plus guère que *le Bouffe et le Tailleur*. C'est cette particularité qui nous a déterminé à le faire connaître au public.

» Cette pièce a été parfaitement interprétée par tous les artistes: MM. Diepdalle, Moreau, Duchâteau....

» L'intérêt de la soirée se portait naturellement sur la pièce principale: *Lucie de Lammermoor*. On tenait à entendre de nouveau M. Biron, le ténor. Et empressons-nous de le dire, cette audition lui a été très-favorable. M. Biron a peut-être la voix faible dans les notes basses, mais il chante avec goût, avec méthode, et nous ne nous étonnons en rien (pardon de l'indiscrétion) qu'on l'ait regretté au théâtre qu'il vient de quitter. Nous ne doutons plus de son succès.

» M. Diepdalle a corroboré la bonne opinion que nous avions déjà conçue de lui.

» M^{lle} Papin fait chaque jour notre embarras, car nous ne trouvons pas de termes assez élogieux pour parler de son talent.

» En somme, excellente soirée.

» Le rideau s'est baissé sur *la Rose de Saint-Flour*, d'Offenbach.

» Tous nos Auvergnats y ont été très-amusants. Nos compliments à MM. Moreau et Silvy... »

Faits divers.

L'ouragan du 9 au 11 novembre.

Toute la nuit de mardi à mercredi, les Parisiens ont été éveillés par les rafales hurlant dans les cheminées, semant dans l'espace les ardoises des toits, les girouettes des édifices et les volets des croisées.

Le jour, la tempête a repris comme de plus belle. Il fallait voir citadins et citadines cheminant soigneusement le long des maisons pour éviter cette pluie d'aérolithes pris et jetés un peu partout par l'ouragan.

Les trains de chemins de fer n'ont même pas été épargnés: vers onze heures du matin, en passant sur le pont du Point-du-Jour, l'impériale d'un des wagons a été violemment arrachée et précipitée dans la Seine; aucun voyageur heureusement n'y avait pris place.

A Versailles, le vent a enlevé la toiture provisoire de la chapelle du château; il l'a lancée avec fracas de l'autre côté de la cour du Maroc sur la toiture de la bibliothèque de l'Assemblée, qui a été enfoncée.

L'ouragan, qui s'était ralenti mercredi, dans la soirée, a repris la nuit suivante avec une nouvelle violence et persistait encore au matin dans toute son intensité. Ces deux jours ont été fatals aux jardins publics, et notamment aux Tuileries; plusieurs arbres ont été renversés et déracinés. Le nombre de vitres cassées dans Paris et de cheminées abattues est incalculable.

Malheureusement, quelques accidents ont été à déplorer.

A dix heures du matin, la dame Pagnière, âgée de soixante-quatre ans, blanchisseuse, demeurant rue Montparnasse, suivait cette route pour reporter son ouvrage, lorsqu'une bourrasque la renversa sous un pan de mur qui s'écroula et lui broia la tête. On a dû remporter à son domicile son corps inanimé.

Rue de Bercy, un immense pan de mur destiné à soutenir les ateliers que la Compagnie de Lyon fait construire, a été abattu sur une longueur de 250 à 300 mètres. Des ouvriers qui y travaillaient et se trouvaient sur un échafaudage élevé de plusieurs mètres ont été par cette chute précipités sur le sol et quittes heureusement pour de légères contusions.

La *Sentinelle du Midi* donne l'énumération des vaisseaux de premier rang que possède la marine française.

Notre marine compte, en fait de vaisseaux premier rang: le *Richelieu*, le *Friedland*, le *Marengo*, l'*Océan*, le *Suffren* et le *Solferino* qui, armés ou en réserve, coûtent chacun 15 millions de francs.

Notre marine possède en outre, sur ses chantiers ou déjà à la mer, les vaisseaux de premier rang: le *Colbert*, le *Trident*, le *Redoubtable*, le *Foudroyant*, le *Duguesclin* et le *Dévastateur*.

Le *Magenta*, qui vient de sauter, n'avait que des plaques de dix centimètres, tandis que tous les vaisseaux ci-dessus ont des plaques de vingt-deux centimètres.

La statistique fournit les données suivantes sur l'état de la marine dans tous les pays :

Le monde possède 36,289 navires à voiles, pas davantage; ces navires jaugeant 44 millions 523,630 tonneaux.

L'Angleterre figure dans ce chiffre pour 20,338 navires, jaugeant 5,333,783 tonneaux; la France, pour le chiffre de 3,780 navires, jaugeant 736,326 tonneaux.

L'Allemagne ne possède que 3,483 navires à voiles, d'un ensemble de 852,879 tonneaux.

L'effectif des navires à vapeur de tous les pays est de 5,244,888 bâtiments.

Après le cas de l'abbé Junqua et de sa femme, après l'affaire de la princesse de Beauvilliers, voici un nouveau procès dont le divorce est la cause, procès colossal, dit *l'Indépendance belge*, que va susciter la succession de Singer, dont les machines à coudre ont rendu le nom célèbre.

Par son testament, écrit à Paris, Singer nous apprend qu'il a eu cinq femmes et vingt-quatre enfants. Sa fortune personnelle est de 2,782,000 liv. st. Il lègue à sa dernière femme une propriété de 800,000 liv. en Angleterre et une autre de 320,000 en Amérique. En outre, il laisse aux six enfants qu'il a eus d'elle 4,060,000 liv. Mais la femme qu'il avait épousée en secondes noces et qui avait obtenu le divorce est encore vivante.

Elle fait attaquer en nullité le testament, attendu que, d'après la loi des Etats-Unis, Singer ne pouvait pas se remarier. La cinquième femme ne serait donc pas mariée légitimement et par suite n'aurait pas droit à l'énorme legs que lui a laissé le défunt, ainsi qu'à ses enfants.

Voilà un procès où il y aura à boire et à manger pour MM. les gens de la chicane, car, Dieu merci pour eux, si l'on invente des machines pour faire la couture vite et à bon marché, on n'a pas encore inventé les moyens de ne pas faire durer si longtemps les procès et surtout de les rendre moins coûteux.

On ne dit pas si les trois autres femmes existent encore! J'avoue que, pour l'amusement de nos lecteurs, dit *l'Opinion nationale*, j'aimerais assez à écrire le compte-rendu d'un procès où cinq dames Singer se prendraient aux cheveux, à propos de la succession de leur mari commun.

Vous seriez-vous imaginé qu'il existât à Paris, depuis plus de quarante ans, des sociétés sérénophiles? Il est vrai que ces sociétés, composées de gens fort modestes, n'ont que l'ambition de satisfaire leur passion pour une espèce de serin à qui, par des croisements et des soins tout particuliers, les Hollandais sont parvenus à donner la taille de merles.

Ces oiseaux, tout en plumes recroquevillées, se vendent jusqu'à 500 francs pièce.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Bulletin de la Bourse.

Paris, 12 novembre.

Le marché d'aujourd'hui a été une véritable débacle à la suite de grosses exécutions qui ont dû avoir lieu. La secousse a été profonde et les valeurs les plus solides ont fléchi dans des proportions considérables.

Le 5 0/0, qui avait débuté en hausse à 103,75, a baissé à la nouvelle de ces exécutions jusqu'à 103,05 et n'a pu faire en clôture que 103,20.

Le 3 0/0, qui avait également ouvert en hausse à 65,70, est tombé à 63,25.

L'italien a perdu 85 cent. et il trouvait à peine acheteur, à la fin de la Bourse, à 70,90. Nous croyons cependant qu'il ne peut y avoir d'inquiétude sur la reprise prochaine de cet excellent fonds d'Etat.

Quant au Turc, cela devient lamentable; on l'offre maintenant à 22,60.

Grande baisse sur les valeurs de Suez: les actions sont à 667 et les délégations à 592.

Le Gaz est retombé à 1,000, comme nous le faisons prévoir hier.

La Société générale est à 535.

Les chemins de fer, à l'opposé des autres valeurs, se sont contents avec la plus grande fermeté; ainsi le Nord s'est coté 1,085 et le Lyon 950.

Il y a une espèce de panique sur le Mobilier espagnol qui a perdu 47 fr. sur le cours d'hier et qui est maintenant très-lourd à 635.

Les Autrichiens sont à 608 et les Lombards à 218. La banque franco-hollandaise fait 310 et la banque franco-égyptienne 500.

Extérieure espagnole 17 1/2; Intérieure 15 1/8.

P. GODET, propriétaire-gérant.

